

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 25

OBJET :

**REFONTE DU SITE
INTERNET DE LA
VILLE DE L'AIGLE –
PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL ET
DEMANDE DE
SUBVENTION**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 15 novembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 NOV. 2021

Publié

le : 22 NOV. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Dans le cadre de l'accès aux informations de la commune, de la dématérialisation des documents administratifs et de la mise en place à venir de la démocratie participative, la Ville de L'AIGLE souhaite refondre entièrement son site internet. Cette opération a été inscrite au budget 2021.

Ce projet peut bénéficier de subventions au titre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » du plan France Relance initié par l'Etat en 2020. Une partie de l'enveloppe accordée à ce fonds vise à soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique des collectivités, en particulier les projets de transformation numérique ayant un impact concret dans leur relation à l'usager.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	Taux
Refonte du site internet	20 833 €	Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales »	16 666 €	80 %
		Autofinancement	4 167 €	20 %
TOTAL	20 833 €	TOTAL	20 833 €	100 %

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » de France Relance et à signer tout document y afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE